

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2026

Note d'information du 09/10/2025 relative à la session 2026 du Concours national de la Résistance et de la Déportation

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Jérôme Chastan

IA-IPR histoire-géographie

Référent Mémoire et citoyenneté

Téléphone : 06 34 41 89 91

Mél : jerome.chastan@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94010 Créteil cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation - session 2026

Chaque année, les élèves de l'académie de Créteil et leurs professeurs présentent des projets de grande qualité, régulièrement primés au niveau national. Pour aider chacun d'entre eux, quelques points d'appui et de vigilance sont ici rappelés.

Textes règlementaires

Deux textes fournissent le cadre et le règlement du concours : [le nouvel arrêté publié au JO du 8 septembre 2025](#) et [le règlement du concours pour l'année 2025-2026](#) sur le thème : « **La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948)** ».

Public concerné

Le concours est ouvert à tous les élèves à compter de la classe de troisième (ou niveau équivalent). Les élèves peuvent être scolarisés dans des établissements relevant directement de l'Éducation nationale (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, EREA) comme au sein d'établissements tels que les CFA, EPIDE, IME, écoles de la deuxième chance, etc.

Inscription

Les établissements inscrivent les candidats par l'application ADAGE, via l'intranet académique.

Enjeux et démarches

Une démarche scientifique

Le concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements. Il permet notamment de travailler la démarche de l'enquête : recherche documentaire, approche critique des sources, EMI. Les documents et témoignages, contextualisés, mis en perspective, servent à mobiliser l'esprit critique des élèves. Le concours développe ainsi leur vigilance quant au respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image. Le

concours a aussi une portée civique importante, en amenant les élèves à réfléchir sur les valeurs qui fondent notre République et l'engagement nécessaire pour les faire vivre et les défendre.

Une démarche didactique

Le concours permet de travailler le lien entre citoyenneté, histoire et mémoire dans le cadre des programmes d'histoire-géographie. Il est doté d'une composante civique forte. Il peut réunir avec profit plusieurs disciplines. Dans ce cadre, les élèves seront acteurs de leur implication. Il est donc préférable que la participation, tout particulièrement aux devoirs individuels, soit volontaire ou, à tout le moins, rendue signifiante pour chaque candidate et candidat.

Une démarche pédagogique

Durant la préparation du concours, les élèves sont notamment mis en activité d'apprentissage par le biais d'une démarche de projet afin d'acquérir compétences, connaissances et culture nécessaires à la réalisation d'un travail collectif ou d'un devoir individuel. La recherche de l'originalité, légitime, n'est pas une condition nécessaire. Elle s'inscrit seulement dans la valorisation du travail de fond entrepris par les élèves, des analyses et des contenus qui en découlent.

Productions et travaux

Concernant les travaux collectifs, la réalisation d'un document de présentation sur un support différent que celui de la production est obligatoire. Un seul support est accepté pour les travaux numériques : une clef USB 1 Go. Si la production consiste en un site Internet, une version identique sur clé USB doit être transmise au jury. Un travail exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un son ne peut dépasser 20 minutes. Si la vidéo ou le son est une partie du travail, le temps maximum autorisé est de 10 minutes.

Il est bien sûr possible de réaliser une production non dématérialisée, ainsi que de mêler éléments numérisés et non numérisés dans une production. Dans ce cas, la production ne doit pas peser plus de 10 kg et doit rentrer dans un colis dont chacune des dimensions ne dépasse pas 50 cm.

Éléments de calendrier

Une date unique nationale pour la clôture des inscriptions est fixée le **vendredi 30 janvier 2026**. Cette date d'inscription ne préjuge pas de l'avancée des travaux avec les élèves : les professeurs disposent encore des mois de février et de mars pour les conduire. La date des épreuves individuelles est fixée au **mardi 24 mars 2026**. La transmission des copies et des travaux collectifs par les établissements est attendue au plus tard le **vendredi 27 mars 2026**.

Ressources et partenaires

Des fiches conseils sont consultables [sur le portail national du concours](#).

Les DSDEN accompagnent les professeurs, en lien avec Jérôme Chastan, référent Mémoire et citoyenneté (jerome.chastan@ac-creteil.fr), Alice Marsol, responsable du Trinôme académique (alice.marsol@ac-creteil.fr). Il est possible de les contacter aux adresses suivantes :

- Val-de-Marne : Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr
- Seine-et-Marne, Catherine Del Gamba pol-intermin77@ac-creteil.fr
- Seine-Saint-Denis, Vincent Wybail : ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr

Les services pédagogiques des différents centres d'archives d'Île-de-France comme les musées et les lieux de mémoire sont disposés à accompagner les équipes. De même, il est possible de vous appuyer sur des associations partenaires de l'École afin de mobiliser leurs compétences et les amener à témoigner, ou à accompagner les élèves dans leur parcours.

Conscient de l'ampleur du travail et de l'investissement de tous, je vous remercie, ainsi que les équipes enseignantes, de participer au rayonnement du concours dans notre académie, développant ainsi la motivation et l'engagement des élèves dans leurs parcours scolaire et citoyen.

Le référent académique Mémoire et Citoyenneté

Jérôme CHASTAN